

LA LETTRE D'A.R.G.O.S.

Convention des Gaullistes Sociaux

pour la Ve République

Mars - Avril 2009 : n° 57

Editorial

Contre la bien-pensance

Il n'y a pas de démocratie authentique sans que les citoyens qui y participent et la construisent jour après jour aient à manifester leur liberté de jugement sur les faits, grands et petits, de l'actualité. Comment le font-ils ? Où en est-on aujourd'hui, à cet égard, dans notre pays ?

Reconnaissons-le : la bien-pensance s'y porte bien et l'esprit critique mal : le «politiquement correct» semble avoir de beaux jours devant lui, et, parfois même, la désinformation systématique.

A vrai dire, cette attitude s'était beaucoup développée, depuis quelques années, en raison de l'habitude prise par nombre de médias, devenus de véritables spécialistes du masochisme, d'entretenir un procès permanent contre la France. De quoi ne fut-elle pas, à leurs yeux, coupable ? Des excès du colonialisme, de la complicité envers la Shoah, du massacre des harkis... alors que, dans chaque cas, la responsabilité de quelques-uns pouvait assurément être établie, mais sans qu'elle engage l'ensemble de la nation !

Cependant, au même moment, d'autres observateurs et acteurs – parfois les mêmes – se plaisaient à reconnaître toutes les vertus à la construction européenne, notamment sous sa forme fédéraliste : ils le faisaient à la fois par

conviction qu'«il n'y avait plus rien à attendre» de la nation française, par désir de se protéger d'une mondialisation menaçante et, souvent, par une sorte de fuite en avant généralisée, comme si le pouvoir bruxellois était capable de résoudre lui-même, dans un avenir plus ou moins proche, les problèmes de la France.

La crise mondiale, qui frappe actuellement tout le monde, a eu au moins le mérite de relativiser ces naïvetés. Il reste que l'opinion publique de notre pays garde fréquemment l'habitude de culpabiliser, à temps et à contre-temps, les Français. Ce n'est pas la pratique, quelquefois démagogique et toujours dangereuse pour la véritable Histoire, des lois dites «mémorielles» qui libérera nos compatriotes du poids dont certains veulent les accabler. Mais ce sera la liberté

recouvrée de l'esprit, l'honnêteté intellectuelle, la mesure en tous domaines, même s'il est parfois difficile, voire douloureux de les garder.

Est-il possible de les souhaiter, tant à l'opposition qu'à la majorité ? Est-il possible de souhaiter qu'un consensus national se fasse sur cette règle de vie ?

Jean CHARBONNEL

Ancien ministre

“ *La France, c'est tous les Français.*

Ce n'est pas la gauche, la France.

Ce n'est pas la droite, la France. ”

Charles de Gaulle
16 décembre 1965

Le consentement qui rend les lois fécondes n'apparaît souvent, je le sais, qu'à la lueur du tonnerre.

Général de Gaulle. Mémoires d'Espoir, Paris, Plon, 1971, p. 124

NOTRE MEMOIRE

Notre mémoire

Evoquant, dans les «Mémoires d'espoir» la quelle constitutionnelle qui agita la classe politique française à l'automne de 1962 lorsqu'il proposa au pays l'élection du président de la République au suffrage universel, le général de Gaulle a alors renouvelé sa condamnation sans appel du régime présidentiel pour la France. Ce texte est d'autant plus important qu'il figure dans le dernier écrit, demeuré inachevé, du Général, et qu'il représente donc l'expression ultime de sa pensée.

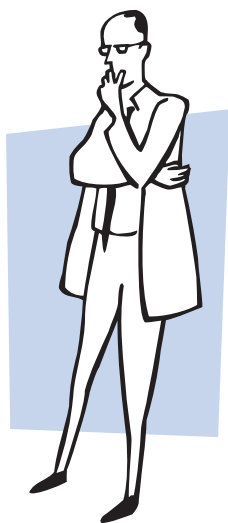
«D'autres manœuvriers, également théoriciens, par exemple Paul Coste-Floret et Gaston Defferre affirment vouloir, eux aussi, remédier aux abus que l'omnipotence impuissante du Parlement étalait naguère à tous les yeux ; mais, soucieux par-dessus tout de rendre l'Assemblée Nationale intangible, ils mettent en avant le régime dit «présidentiel» à la façon des Américains. D'après eux, le Chef de l'Etat, qui serait en même temps celui du Gouvernement, pourrait être élu directement par le peuple. Pas plus que l'Assemblée n'aurait le moyen de le renverser, il n'aurait le droit de la dissoudre. L'exécutif et le législatif accompliraient donc toute la durée de leurs mandats respectifs sans qu'aucun des deux pût jamais contraindre l'autre. Pour ma part, je suis convaincu qu'un pareil système, dont on sait d'ailleurs qu'aux Etats-Unis il ne va pas sans inconvénients, serait en contradiction avec la nature politique et le caractère des Français qui les portent, sauf dans les drames, à ne supporter qu'à grand-peine un véritable gouvernement et, à moins que ne puissent jouer d'indispensables soupapes de sûreté, déterminent leurs représentants à s'efforcer de le soumettre, autrement dit de l'anéantir.

L'Amérique, depuis qu'elle devint un Etat indépendant, a traversé voici plus d'un siècle, la seule guerre civile qu'elle ait connue [...] Elle ne connaît que deux partis, lesquels ne sont opposés en rien de ce qui est fondamental : la patrie, la loi morale, les institutions, la défense,

la liberté, la propriété. Elle est une fédération d'Etats dont chacun assume pour son compte [...] une grande partie des domaines brûlants de la politique, de l'administration, de la justice, de l'ordre public, de l'économie, de la santé, de l'école, etc., tandis que le pouvoir central et

le Congrès s'en tiennent normalement aux grands sujets : relations mondiales, droits et devoirs civiques, armée, monnaie, impôts et tarifs d'ensemble. Pour ces raisons, le régime a pu jusqu'à présent fonctionner dans le Nord du Nouveau Monde. Mais où mènerait-il la France, toute remplie, elle, des séquelles des déchirements que lui infligent tant et tant de drames intérieurs et extérieurs ; la France où tout, dans les domaines politique, social, moral, religieux, national se trouve toujours totalement en cause ; la France dont le peuple a coutume à se diviser en tendances inconciliables ; la France, que les conditions de son unité et les perpétuelles menaces du dehors ont amenée à

centraliser à l'extrême son administration, devenue, par là même, l'objet de tous les griefs ? Comment douter que, chez nous, le fait que les deux pouvoirs seraient érigés face à face dans des remparts théoriquement inexpugnables les conduirait à être intransigeants, c'est-à-dire, pour le Parlement, à refuser le vote des lois et du budget à tout Gouvernement indocile et, du coup, pour celui-là à sortir de la légalité, faute que, par la dissolution, appliquée à l'un ou la censure infligée à l'autre, il y ait une issue normale à leurs conflits ? L'inévitable résultat serait : ou bien la soumission du président aux exigences des députés, ou bien le pronunciamiento. Pourquoi, dès lors, parler d'équilibre ? Il faut ajouter que, notre pays étant ce qu'il est, le bon sens commande de n'y point confondre en une seule personne le rôle suprême du Chef de l'Etat, à qui incombe le destin, c'est-à-dire le lointain et le continu, et la charge seconde de Premier ministre qui, au milieu des saccades de toutes les sortes et de tous les jours, mène l'action du moment et dirige les exécutants».



Mémoires d'Espoir,

édition Plon, 1971 - p. 63-68

POINT DE VUE

Point de vue

Nous sommes heureux d'accueillir dans ces colonnes Robert GROSSMANN, grand élu de Strasbourg, qui fut dans les années de la République gaullienne puis pompidolienne, le principal animateur de l'Union des Jeunes pour le

Progrès, dont l'action et l'influence sur la jeunesse n'ont pas été oubliées, et qui servit de véritable école de cadres à la Ve République.

Il nous rappelle ici des vérités salubres.

La République risque-t-elle d'être mise en minorité ?

Posée brutalement, la question peut sembler saugrenue ou provocante. Les schémas classiques de notre société : république, citoyenneté, nation française sont tellement installés dans nos esprits que s'interroger à leur propos pourrait sembler relever de l'hérésie.

Demandons-nous pourtant si nous ne vivons pas, sur ce plan, dans une certitude béate. Parfois quelques questions nous interpellent. La progression de l'Europe telle qu'elle s'effectue, par dessus nos têtes, suscite souvent quelque agacement. La crise, surtout, instille le doute à propos de questions que l'on pensait définitivement résolues.

Mais il y a un autre danger. Il se situe à l'intérieur même de nos sociétés européennes que l'on appelle aussi «sociétés ouvertes». L'ouverture s'est effectuée chez nous avec générosité et il fut un temps où l'appel d'air introduisit sans aucune parcimonie des éléments nouveaux si peu en rapport avec nos règles, nos coutumes, nos traditions, que nos schémas s'en trouvèrent bousculés.

Un certain muticulturalisme s'est mis en place et la République voit s'installer en elle des regroupements catégoriels... religieux, ethniques, linguistiques, alors qu'elle connaissait déjà d'autres catégories de type territoriaux, régionalistes. Ces «regroupements» connurent presque tous la même évolution et prirent le chemin des replis identitaires.

L'avancée insidieuse de ces communautarismes avec leurs insignes et leurs effigies, de plus en plus nombreux et de plus en plus visibles, se développe contre les principes qui fondent la République et la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. L'humanisme, notre acte de foi, est imperceptiblement érodé par les agissements de communautés dont certaines présentent des caractéristiques quasi claniques, tribales et sectaires.

La liberté, l'égalité, la primauté de l'individu, sont mises à mal par des règles imposées par

des appartenances à des groupes religieux, ethniques, régionalistes, ou autres. Ces communautés suivent leurs propres règles et prennent trop souvent le pas sur le respect de l'individu et de son épanouissement personnel.

Des dérives, contraires à la logique et au bon sens, mais légalisées au cours des trente dernières années, mettent en péril le vivre-ensemble en France. Tous les quartiers de nos grandes villes, toutes les banlieues offrent un visage bouleversé par rapport à ce qu'il était il y a trente ou quarante ans. Les évolutions démographiques présentent des caractéristiques particulières, et malgré les déclarations et les gesticulations officielles il existe bel et bien des quartiers de non-droit.

Retenons à titre d'exemple, car il est spectaculaire et le fait d'avoir été commenté des centaines de fois n'enlève rien à sa triste éloquence, la Marseillaise sifflée par un stade de France quasi unanime. Qui aurait imaginé il y a quelques décennies que l'hymne national connusse ce sort avilissant ?

Il marque un signe des temps et, avec d'autres faits et gestes en forme de défi, nous oblige à nous interroger. On pourrait craindre que ce processus de perverse décomposition des idées de nation et de République ne s'accroisse au cours des prochaines années : régionalisme à tout va, européisation sournoise vampirisant la souveraineté nationale, primat des religions sur la citoyenneté, domination de l'individu par des collectifs communautaristes, décomposition de l'idée de patrie et de nation au bénéfice de tous les replis identitaires. Dans ce contexte, le gaullisme et ses messages sont plus que jamais indispensables.

«Le seul combat qui vaille, le combat pour l'homme !» Cette phrase du général de Gaulle a été et demeure notre viatique. La matrice républicaine, au sein de nos sociétés ouvertes doit être préservée et promue fortement.

Le général de Gaulle a sauvé et restauré la République deux fois, en 1945 puis en 1958. A nous d'assurer la pérennité de son action et de sa vision si juste de la place de l'Homme au cœur de la République ■

HUMEURS D'HIER

et d'avant-hier

Dans cette rubrique, nous citerons, cette fois, un texte de Paul Reynaud, extrait d'un de ses derniers livres, «La Politique étrangère du gaullisme» (Paris, Julliard, 1964, p. 253-4).

Dans une page de sa conclusion, Reynaud, qui s'était révélé si clairvoyant dans les années d'avant-guerre et en 1940, montre clairement qu'attaché à une conception purement parlementaire du pouvoir, il n'a rien compris à la démarche gaullienne. Tel les émigrés du passé, il n'a rien appris d'une expérience qui fut pourtant dramatique pour lui, et pour la France.



Pourquoi cette méfiance, cette hostilité, cette rancune envers les Etats-Unis à qui nous devons toutes les heures d'hommes libres que nous vivons ? Que signifie un traité solennel avec l'Allemagne si, sur les problèmes essentiels, notre politique est opposée à la sienne ?

Pourquoi la Constitution torturée puis violée, le Conseil d'Etat menacé, un tribunal dissous pour cause d'indocilité de ses juges ? De Gaulle répète souvent que la France a besoin de continuité. Hélas, oui ! la France a maintenant la continuité, mais laquelle ! A de si grandes et si nombreuses erreurs, il y a des causes.

La cause première, la cause profonde, nous l'avons vu, est la forme du patriotisme du général de Gaulle pour qui la France ne peut être qu'au «premier rang». Chimère que nous avons vue engendrant d'autres

«Pourquoi tant d'erreurs ?

Pourquoi avoir stoppé l'Europe unie, à qui Robert Schuman puis le traité de Rome avaient donné le départ ?

Pourquoi les Nations Unies bafouées ?

Pourquoi cette obstination à refuser de causer avec M. Khrouchtchev tout en réclamant «l'Europe de l'Atlantique à l'Oural» ?

Pourquoi ce camouflet à l'Angleterre dont l'attitude héroïque nous a sauvés malgré l'armistice qui faisait désert le combat à notre flotte intacte ?

chimères.

Mais à cette cause initiale s'en ajoutent d'autres. On peut-être un grand homme sans être un homme d'Etat.

Le propre de l'homme d'Etat est de connaître les données du monde dans lequel il vit. Nous avons vu que de Gaulle en ignore d'essentielles. Comment le lui reprocher ? Sa carrière, il l'a faite – avec quel éclat ! – dans l'armée. Est-il possible de suppléer à l'entraînement que donne une longue carrière parlementaire ?»

Là encore, nos lecteurs jugeront.

DIALOGUES

Dialogues

1 *Quelle est votre opinion sur l'évolution de la position française au sujet de l'OTAN ?*

La Lettre d'Argos : Il s'agit d'une question grave, même si quelques-uns cherchent à la faire passer pour une simple opération de régularisation.

Nous indiquons, à la dernière page de notre *Lettre*, la position prise sur ce sujet par le bureau de notre Convention.

2 *Comment le pouvoir a-t-il fait face à la dégradation de la situation dans les départements d'Outre-mer ?*

La Lettre d'Argos : D'une façon que nous avons approuvée, c'est-à-dire avec calme, patience et fermeté. Beaucoup de problèmes demeurent néanmoins posés, qui nous inspirent deux remarques immédiates.

La première, c'est que le nécessaire rétablissement de l'ordre ne doit pas laisser subsister à côté de l'administration officielle, notamment à la Guadeloupe, une sorte de pouvoir occulte, qui se chargerait de régler lui-même les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques des collectivités concernées. La légitimité républicaine est une et indivisible : en dépit de ses intimidations et de ses violences, le LKP devra s'en convaincre.

Mais nous avons aussi le devoir de rappeler que les blocages que l'on constate aujourd'hui dans l'ensemble des départements et territoires d'Outre-Mer sont anciens. Il serait donc équitable de rappeler aussi la responsabilité encourue par les différents gouvernements, depuis 30 ans, sur ces difficiles dossiers, et notamment celle des politiciens qui, dans les périodes les plus récentes, ont laissé se constituer, autour de personnalités contestables, de véritables féodalités.

L'Etat ne saurait tolérer de telles situations. La tâche de reconstruction qui s'impose doit être aussi une œuvre d'assainissement.

3 *Comment jugez-vous la position hostile à l'indépendance du Québec affirmée à plusieurs reprises par le président de la République ?*

La Lettre d'Argos : Elle ne nous convainc absolument pas.

D'abord, parce qu'elle est contraire au droit à l'autodétermination des peuples, surtout lorsqu'ils rassemblent, comme au Québec, plusieurs millions d'habitants, dont une grande partie a déjà manifesté, à plusieurs reprises, sa volonté d'indépendance.

Mais aussi, parce que c'est méconnaître ce qu'a de spécifique cette revendication : les Québécois ne sont pas, en effet, un peuple comme les autres mais un rameau, particulièrement courageux et vivace, de la nation française, qui a fait partie intégralement de l'histoire de la France pendant plus de dix siècles. L'oublier serait nous renier en renouvelant la trahison dont la population du Québec a été victime à la fin du XVIIIe siècle, lorsqu'elle fut abandonnée au colonialisme anglais, alors qu'elle avait été, avec les Indiens, la première occupante du Canada.

C'est pour ces motifs que le général de Gaulle s'est prononcé avec vigueur, le 24 juillet 1967, dans son discours de Montréal, en faveur de la liberté du Québec. Non pour chercher une impossible revanche sur le passé ni pour déterminer lui-même le destin du peuple québécois, dont il n'excluait nullement d'ailleurs qu'il coopère ou même s'associe avec le reste

du Canada : mais parce qu'il estimait que ce peuple avait droit, comme tous les autres, à la prise en mains de son avenir.

Il y a, dans ce choix, un élément majeur de l'héritage que De Gaulle nous a transmis. Il n'est pas possible de se recommander de lui sans y adhérer pleinement. La nation québécoise doit pouvoir compter sur la solidarité de tous les Français.

4 *Que peut-on penser de l'évolution de l'UMP ?*

La Lettre d'Argos : Sa situation s'est assurément clarifiée, sinon simplifiée, lors de la réunion de son Conseil national le 24 janvier dernier. Il appartient maintenant à M. Bertrand, qui a reçu la charge du secrétariat général de cette formation, de démontrer s'il pourra, ou non, faire du parti du Président, l'instrument efficace dont la majorité a, aujourd'hui, grand besoin.

Xavier Bertrand dispose à cet effet de plusieurs atouts : son dynamisme reconnu ; les incontestables succès qu'il a remportés dans son action gouvernementale ; la faiblesse persistante de ses adversaires de gauche et du centre. Mais il aura l'obligation d'obtenir des résultats au moins honorables dès les prochaines élections européennes. Le délai, pour lui, est donc court.

Nous lui souhaitons bonne chance, mais en formulant deux vœux très précis.

C'est d'abord que l'UMP ne soit pas seulement une union des droites réussie, mais que l'inspiration gaullienne dont M. Sarkozy s'était à l'origine réclamé, y trouve sa juste place. C'est aussi que l'ouverture préconisée dans ce mouvement vers le camp du progrès concerne toutes ses sensibilités et pas seulement quelques personnalités, fussent-elles de qualité ■



Communiqué

Réuni sous la présidence de Jean CHARBONNEL, ancien ministre du général de Gaulle, le bureau de la Convention des gaullistes sociaux pour la Ve République a déclaré :

«Nous prenons acte de la décision du président de la République et du gouvernement de conduire la France à un retour complet dans le commandement militaire intégré de l'OTAN.

Nous rappelons que cette décision avait déjà été préparée et largement mise en œuvre par les présidents Mitterrand et Chirac, ce qui ôte toute crédibilité aux protestations actuelles de ceux qui avaient alors soutenu leur politique, et qui n'ont donc aujourd'hui aucune leçon de gaullisme à donner à quiconque.

Nous constatons que l'existence et l'autonomie de notre force de dissuasion, garante de l'indépendance nationale, n'est pas remise en cause, ce qui demeure fondamental pour nous.

Nous concevons que les circonstances internationales se sont profondément modifiées depuis 1966 et qu'il importe désormais de renforcer le combat qu'impose le développement du terrorisme international.

Nous nous interrogeons, toutefois, sur l'opportunité qu'il y a, pour mener efficacement ce combat, à constituer autour des Etats-Unis un bloc des nations occidentales isolé du reste du monde, au risque de faire de l'OTAN le simple bras armé des volontés américaines.

Nous souhaitons donc que le gouvernement français puisse contribuer à faire évoluer cette situation, en particulier en créant une défense européenne qui n'est encore que virtuelle. Au cas où il n'y parviendrait pas, nous souhaitons qu'il fasse le bilan devant l'opinion publique de l'opération dans laquelle il s'engage, et en tire la conséquence logique en sortant d'une OTAN devenue inutile, et en contribuant à renforcer les moyens de l'ONU, seule organisation capable d'imposer, dans la justice, la paix dans le monde».

■ Nous croyons bon de rappeler que Jean CHARBONNEL est un des cinq ministres survivants du Conseil des ministres historique de février 1966 où le général de Gaulle, sur rapports de Pierre Messmer et Maurice Couve de Murville, a annoncé son intention de retirer la France de la structure intégrée de l'OTAN. Cette décision, adoptée à l'unanimité du Conseil, a été notifiée le 7 mars au président des Etats-Unis.



Tous nos lecteurs pourront prolonger ce dialogue ci-après en nous joignant sur notre site : <http://gaullismesocial.free.fr>

Directeur de la publication :
Jean CHARBONNEL

Abonnement :
Chèques à l'ordre de la Convention des gaullistes sociaux
5 numéros par an : 30 €
Abonnement de soutien : à partir de 76 €

Rédaction :
14, rue Dupont des Loges - 75007 PARIS

Imprimerie :
CHAISTRUSSE s.a.
19105 BRIVE
Dépôt légal : Mars - Avril 2009, n° 6767